



L'hécatombe silencieuse des droits des victimes

Par **durand45**, le **20/03/2016** à **13:40**

Bonjour,

Suite à plusieurs erreurs médicales de la part de l'institut de lutte contre le cancer Le TGI m'a accordé 20% manque de chance, malgré l'absence de mon dossier médical. La cour d'appel m'a condamné à tous les dépens, ce qui a été confirmé par la cassation

Dossier bâclé par mon conseil pour non présentation des pièces de mon dossier à la justice malgré mes demandes par mails et des lettres recommandée A.R. refus écrit par ce conseil d'accéder à ma demande.

Refus notifié par trois documents d'une mastectomie sans mon consentement/ – Déficit respiratoire de -60%/-70%,/ Radiothérapie pratiquée sur le côté droit et sur le côté gauche, alors que l'irradiation concernait seulement le côté gauche/ Prescription d'un médicament (hormone) sans dosage journalier / radiothérapie pratiquée sur des ratures, contrefaites avec Un dysfonctionnement dans l'application des séances/ - dysfonctionnement diaphragmatique poste radique (Paralysie du diaphragme) Déficit Respiratoire -60%/ -70% avec assistance respiratoire 24/24. Le cabinet en charge de ce dossier, n'ayant pas donné suite aux observations et que je lui ai faites, refus de délocalisation des opérations de l'expertise (Lettres A/R et mails) Refus écrit, de ce cabinet d'accéder à ma demande, il n'a pas formulé devant la cour d'appel de Paris une demande au titre d'un dommage morale spécifique statuant sur le fonctionnement de l'article 1382 du code civil du défaut de l'information légalement due.

Ces documents médicaux attestent et certifient les blessures constatées que j'ai subies au cours des soins à l'institut de lutte contre le cancer.

A qui je demande réparation de mon préjudice physique et moral ? Ma grande question : pourquoi je suis condamnée ? Peut-on condamner une personne sans les éléments de son dossier qui sont en sa faveur ?

Je me sens délaissée, J'ai besoin de conseil, car, tout ça me reste en travers de la gorge,

C'est scandaleux ! Je viens vers vous je pense ne pas être le seul dans cette situation

Pour tous ces motifs, je vous demande votre aide, de prendre en considération ma requête afin que mes droits puissent être respectés et qu'un semblant de dignité puisse m'être accordé. Ma vie est un cauchemar.

Merci

Par **amajuris**, le **20/03/2016 à 13:55**

Bonjour,

Vous comprendrez qu'il est impossible sur un forum de conseils juridiques avec un message d'un vingtaine de lignes de répondre avec pertinence à votre question qui a fait l'objet d'une procédure complète devant les tribunaux et que la cour de cassation a confirmé l'arrêt de la cour d'appel.

Juridiquement votre affaire est terminée et ne peut pas être rejugée.

Salutations